

Rachel Audineau

Éducation à la santé : Le rôle de l'École et du CPE dans la régulation de la consommation d'alcool chez les lycéens



MASTER 2
Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la
Formation
Mention Encadrement Éducatif

Tuteur : M. Ludovic GAUSSOT
INSPE de Poitiers
Année Universitaire 2021/2022

REMERCIEMENTS

Je remercie Monsieur le proviseur Bruno CIRET du lycée Bernard Palissy à Saintes, ainsi que mes collègues Conseillers Principaux d'Education Monsieur Jean-Luc TAMIN et Madame Corinne MENGUAL et les infirmières Madame Catherine LALOU et Madame Sylvie DUCLAUD-LANCHON qui ont répondu à mes questions lors des entretiens que j'ai mené dans le cadre de mon mémoire.

Je remercie également M. GAUSSOT Ludovic d'avoir pris le temps de m'aider, de me conseiller en ce qui concerne la bibliographie et de me diriger dans la réalisation de mon mémoire. Son travail de terrain en tant que sociologue m'a également été d'une très grande aide.

Enfin, je remercie toutes les personnes que j'ai rencontré et qui ont pris le temps d'échanger avec moi sur mon parcours professionnel et mon sujet de mémoire.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE.....	2
RESUME	3
INTRODUCTION.....	4
METHODE D'ENQUETE	9
PARTIE 1	10
UNE PRISE DE CONSCIENCE PROGRESSIVE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PREVENTION FACE AUX DIFFERENTES CONDUITES D'ALCOOLISATION DES JEUNES.....	10
1.1) <i>L'évolution socio-historique de l'enseignement antialcoolique à l'école</i>	<i>11</i>
1.2) <i>Les différents comportements des élèves en matière de consommation d'alcool : état des lieux..</i>	<i>14</i>
.....	18
PARTIE 2	18
LE ROLE DE L'ECOLE ET DU CPE EN MATIERE DE PREVENTION A LA CONSOMMATION D'ALCOOL.....	18
2.1) <i>La prévention à l'école : partenaires internes et externes</i>	<i>19</i>
2.2) <i>Le rôle du CPE : acteur essentiel.....</i>	<i>23</i>
2.3) <i>Le lien avec la famille</i>	<i>26</i>
.....	29
PARTIE 3	29
DISCUSSIONS.....	29
3.1) <i>Mes limites</i>	<i>30</i>
3.2) <i>Perspectives.....</i>	<i>30</i>
CONCLUSION.....	33
BIBLIOGRAPHIE.....	34
SITOGRAFIE	34
ANNEXES	36

RESUME

Depuis quelques années, les enquêtes ESCAPAD (Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation à la Défense) et l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies) démontrent que la consommation d'alcool chez les jeunes est en baisse mais qu'elle reste la substance la plus expérimentée chez les adolescents et en particulier durant les « années lycées ».

L'objectif est de comprendre les différentes complexités qui gravitent autour de la consommation d'alcool des lycéens afin de répondre aux hypothèses concernant l'impact des consommations excessives d'alcool chez les adolescents et sur leur prise en charge dans un établissement scolaire.

Entre recherches, apports théoriques de bases et entretiens, j'aborde différentes notions et complexités sur les conséquences d'une consommation excessive sur la santé, la prévention mise en place dans les établissements scolaires sur cette problématique de santé et la prise en charge des élèves par les professionnels de l'éducation nationale.

Pour répondre aux questionnements, des lectures théoriques et des entretiens de différents professionnels viennent enrichir mes recherches. Les réponses récoltées montrent toute la complexité et la responsabilité de prendre conscience de cette problématique.

Voici quelques mots clés utilisés dans mon travail :

- ❖ Alcool
- ❖ Prévention
- ❖ Conduites à risques
- ❖ Éducation à la santé

INTRODUCTION

Selon l'OFDT, en 2017, l'enquête ESCAPAD (Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation à la Défense) démontre que l'alcool reste la substance la plus expérimentée parmi les adolescents, derrière la consommation de tabac. Cette substance est un « [...] liquide d'origine naturelle obtenue par fermentation de végétaux riches en sucre ou par distillation ». Cette boisson entraîne des effets « euphorisants » et « désinhibants ». La surconsommation ou la consommation répétée, peut amener à une dépendance au niveau psychique ou physique, pouvant créer un « syndrome de manque » si la personne dépendante entame un processus de sevrage.

Nous remarquons que l'alcool est la « seconde cause d'addiction chez les jeunes Français ». Elle touche l'ensemble des classes sociales et ce sont les jeunes qui ont entre 15 et 19 ans qui consomment le plus régulièrement. (A-F. DEQUIRE, 2012). Cette surconsommation ou consommation régulière accentue le risque de maladie à l'âge adulte et développe le phénomène de dépendance. D'autres risques peuvent être associés comme la violence, le coma éthylique ou encore des accidents de la route.

Différentes enquêtes et recherches ont conduit aux observations suivantes : L'OFDT¹ constate une baisse de la consommation d'alcool chez les adolescents de 17 ans, passant de 10,9 % en 2000 à 8,4 % en 2017. En ce qui concerne l'alcoolisation ponctuelle importante (API), celle-ci a également sensiblement diminué : la proportion de jeunes est passée de 48.8% en 2014 à 44% en 2017.

Or, certains jeunes affirment ne pas avoir de difficultés à se procurer de l'alcool², malgré la « loi de 2016-41 du 26 janvier » interdisant la vente d'alcool aux mineurs de moins de 18 ans. Tous ces chiffres précédents démontrent une certaine baisse de consommation mais la plupart des jeunes restent exposés à la publicité sur l'alcool. Les contenus de publicités incarnent « la socialisation, l'humour, l'aventure, la musique [...] »³. L'importance des réseaux sociaux à l'adolescence vient aussi consolider cette exposition notamment avec les défis et challenges que se lancent les adolescents sur certains réseaux sociaux. D'autres pratiques d'alcoolisation

¹ OFDT : Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Shah J., Chyderiotis S., Les drogues à 17 ans : Analyse de l'enquête ESCAPAD 2017

Tendances, n°123, 2018, 8 p.

² Enquête ESCAPAD, OFDT, 2017

³ <https://www.drogues.gouv.fr/lessentiel-jeunes-lalcool>

sont apparues chez les jeunes ces dernières années dans le but de s'impressionner mutuellement et d'arriver le plus vite possible à cet état d'euphorie. Les médias ont mis en avant le « binge drinking » qui correspond selon Anne-Françoise DEQUIRE à « une consommation d'alcool occasionnelle mais massive, en un court laps de temps, ayant pour but l'atteinte rapide d'un état d'ébriété avancé ». Certaines personnes vont même jusqu'à publier cette « consommation frénétique »⁴ sur les réseaux sociaux ce qui peut être très dangereux, notamment si les plus jeunes reproduisent cela chez eux sans avoir conscience des risques. D'autres pratiques sont aussi apparues comme le « eyeballing » qui « consiste à se verser de l'alcool dans les yeux » ou encore le « vodka soaked tampons ».

Mais au-delà de ces phénomènes, il convient tout d'abord de s'intéresser à l'évolution historique de la consommation d'alcool chez les enfants. En effet, la consommation d'alcool a évolué depuis le XIX^{ème} siècle. La consommation est quotidienne et normée concernant les jeunes et les enfants « sous le regard et le contrôle de la famille... ou de l'école »⁵. La consommation juvénile d'alcool est très présente au XIX^{ème} siècle. En 1954, Pierre Mendès-France alors Président du Conseil des Ministres Français, se soucie de la consommation d'alcool en France et crée le Haut Comité d'Étude et d'Information sur l'Alcoolisme en se focalisant sur la consommation d'alcool chez les enfants. Dans les années 1950, la consommation de vin, de cidre ou de bière à l'école est normale. Le vin était considéré comme une boisson « hygiénique » et Pasteur lui-même avait prononcé que « le vin est la plus saine et hygiénique des boissons »⁶. Mais la lutte remonte à quelques années en arrière où dans certaines régions de France et notamment celle du Bas-Languedoc-Oriental, des campagnes de sensibilisation avaient été mises en place dans les écoles notamment avec l'affichage d'images sur les murs des écoles (Annexe 1). C'est en 1956 que Mendès-France promulgue une circulaire adoptée par le Ministère de l'Éducation Nationale et interdit la consommation d'alcool à l'école pour les moins de 14 ans. Il faudra attendre 1981, pour que la consommation d'alcool dans les établissements scolaires pour les plus de 14 ans soit définitivement interdite avec la circulaire du 3 septembre 1981 qui stipule « qu'aucune boisson alcoolique ne peut être servie à l'intérieur

⁴ Dequiré, A. (2012). L'alcool et les jeunes : état des lieux. *Journal du droit des jeunes*, 313(3), 39-44.

⁵ Nourrisson, D. (2019). Jeunes et alcools dans l'histoire contemporaine. Dans : Marie Choquet éd., *Les jeunes face à l'alcool* (pp. 29-40). Toulouse, France : ERES.

⁶ Stéphane Le Bras. "Le vin contre l'alcool ? La lutte antialcoolique dans une région viticole de masse (Languedoc oriental, années 1870-années 1910)". *Hygiène et santé en Bas Languedoc oriental, du XVIII^e s. aux lendemains du Premier Conflit mondial*, p. 141-158, 2019.

d'un établissement scolaire »⁷. Nous observons une évolution de la sensibilisation à l'alcool qui passe d'une consommation normée à l'école à son interdiction complète.

En 1989, la volonté de la Loi « d'éducation sur l'orientation » de JOSPIN est de placer l'élève au centre du système éducatif où son éducation devient la première priorité nationale. L'École est donc un excellent support en matière d'éducation à la santé et de sensibilisation des élèves. Elle est un « acteur privilégié des stratégies de santé publique en étant : un milieu spécifique, un lieu d'accueil des populations, un lieu de mise en œuvre des démarches de prévention [...] »⁸. En 2011, la circulaire sur la « Politique éducative de santé dans les territoires académiques »⁹ est promulguée et met en place un programme d'actions spécifiques visant à « une politique éducative de santé » dans chaque établissement du territoire. Cette circulaire met en avant que chaque projet académique doit comprendre un programme éducatif de santé. L'École joue alors un rôle important pour la santé des élèves. Au sein d'un établissement public local d'enseignement, les équipes pédagogiques et éducatives peuvent s'appuyer sur différentes instances comme le CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) et le parcours éducatif de santé pour les élèves. Ce parcours permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois : la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risque et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements de référence aux programmes scolaires. Les acteurs éducatifs, pédagogiques et médico-sociaux doivent ainsi travailler en collaboration par le biais d'actions communes, d'attitudes et de comportements afin de prévenir l'apparition de maladies et les répercussions liées à cette consommation sur la santé, le bien-être et la scolarité des élèves.

Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention à l'École est donc capital pour prévenir les conduites addictives. Forts de toutes ces remarques, nous pouvons nous demander : **Dans quelle mesure l'École peut jouer un rôle dans la prévention de la consommation d'alcool des jeunes et notamment des lycéens ?** Comment l'École peut-elle sensibiliser les élèves alors que la consommation débute le plus souvent au sein de la cellule familiale elle-même ? Comment aborder le sujet avec les élèves ?

Il s'agira ici de s'intéresser aux consommations connues et directes des élèves dans l'enceinte ou à proximité de l'établissement. En effet, nous constaterons qu'au fur et à mesure de notre

⁷ Centre de ressources documentaires ANPAA, Alcool – Mémento législatif, Mai 2019

⁸ Pizon, F. & Jourdan, D. (2010). *Tabac, Alcool, Drogues : La prévention au lycée*. L'Harmattan.

⁹ <https://www.education.gouv.fr/bo/11/Hebdo46/MENE1132801C.htm>

recherche, la thématique de la consommation d'alcool au lycée est une thématique dont les adultes se préoccupent mais que le sujet est assez difficile à aborder avec des lycéens. Aujourd'hui, quand nous parlons de consommations, nous l'associons le plus souvent, à la consommation de drogues et en particulier celle du cannabis. Selon l'enquête ESPAD de 2015 en France, « les dynamiques de diffusion au cours de la scolarité varient nettement d'un produit à l'autre. Les premiers usages de tabac et d'alcool s'observent dès l'entrée en 6^{ème}, progressant fortement tout au long du collège, tandis que l'expérimentation du cannabis, débutant en 4^{ème} se développe durant les « années lycées ». « Le lycée est ainsi davantage marqué par des usages qui s'intensifient, se répètent et parfois s'installent durablement. »¹⁰

Pour donner suite à cette réflexion, ma première partie présentera l'évolution de la consommation d'alcool chez les jeunes depuis les années 50, pour ensuite s'intéresser à la manière dont elle se fait. Dans cette même partie, j'exposerai les différentes lois mises en place par le Gouvernement ainsi que les conséquences engendrées par la consommation d'alcool excessive. Je consacrerai ma seconde partie à la place et au rôle de l'École et notamment celui du Conseiller Principal d'Education. Pour bien comprendre la place de l'École, je présenterai différents extraits de témoignages obtenus auprès de différents acteurs (professionnels de l'éducation nationale). Je terminerai sur une discussion en intégrant les limites que j'ai rencontrées dans la réalisation de mon mémoire et les pistes de réflexions développées tout au long de mes recherches. Je finaliserai mon travail par une conclusion.

Les différents entretiens menés et recherches m'ont permis de répondre à différentes questions posées dans l'introduction : Comment l'École peut-elle sensibiliser les élèves alors que la consommation débute le plus souvent au sein de la cellule familiale elle-même ? Comment aborder le sujet avec les élèves ?

Au préalable de ces entretiens, il est intéressant de se questionner et de poser des hypothèses concernant le rôle de l'École face à la consommation d'alcool des jeunes.

Mes hypothèses sont :

- L'École, via des programmes de prévention sur les conduites addictives, joue un rôle dans la prévention de la consommation d'alcool chez les lycéens.

¹⁰OFDT, SPILKA S., Le Nézet O., Mutatayi C., Janssen E., Les drogues durant les "années lycée" - Résultats de l'enquête ESPAD 2015 en France, Tendances N° 112, septembre 2016 - St Denis.

« La prévention des conduites addictives permet d'articuler le développement des compétences transversales et disciplinaires des élèves. »¹¹ Le but de l'École est de sensibiliser les élèves aux dangers des conduites addictives.

- Cependant l'École ne prend pas assez en compte les consommations d'alcool au sein de la cellule familiale dans le cadre d'une action préventive mise en place dans l'établissement scolaire.

Pour mener à bien ces entretiens, je me suis appuyée sur un guide (annexe 2) que j'ai rédigé afin que les réponses correspondent à mes attentes et soient judicieuses pour construire ma démarche d'enquête. Les entretiens sont semi-directifs.

¹¹ <https://eduscol.education.fr/2031/comment-aborder-la-prevention-des-conduites-addictives-l-ecole>

METHODE D'ENQUETE

La période du lycée est une période révélatrice des pratiques de consommations des jeunes. Selon l'enquête ESCAPAD de novembre 2013 sur les consommations d'alcool, de tabac et de cannabis en Bretagne, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées : « Les années lycées ne constituent pas une phase d'initiation à l'alcool mais davantage une phase d'ancrage des usages au cours de laquelle s'initient notamment les premiers comportements d'alcoolisation excessive ».

Afin de répondre à la problématique : « Dans quelle mesure l'École peut jouer un rôle dans la prévention de la consommation d'alcool des jeunes et notamment des lycéens ? », j'ai fait passer des entretiens semi-directif à des professionnels de l'éducation nationale. L'enquête s'est déroulée dans l'académie de Poitiers dans différents types d'établissements : un établissement général et technologique et un établissement professionnel implanté au même endroit. Enfin, il est important de préciser que ces établissements disposent d'un internat, indicateur important pour étudier les modes de consommation d'alcool des lycéens en leur sein.

Les données analysées lors des entretiens m'ont permis d'explorer des réponses aux hypothèses posées ultérieurement et d'établir un état des lieux.

Les entretiens auprès des professionnels de l'éducation nationale

Avec l'accord des conseillers principaux d'éducation (CPE) et des chefs d'établissement, j'ai questionné les CPE et les infirmières scolaires sur leurs pratiques dans la prévention de la consommation d'alcool auprès des lycéens pour comprendre leurs rôles et également établir un état des lieux en matière de prévention à l'école. L'école étant une instance d'éducation à la santé et à la citoyenneté des enfants, celle-ci ne doit pas rester étrangère aux problématiques de santé publique. Le conseiller principal d'éducation est un acteur incontournable au sein d'un établissement scolaire. L'éducation à la santé des élèves est une mission qui lui est également confiée. Il doit mettre en place via un travail collaboratif, des actions permettant aux élèves de grandir et de s'épanouir pleinement dans leur scolarité. J'ai volontairement choisi d'interroger un CPE homme et une CPE femme pour instaurer une sélection paritaire (proportion égalitaire : femmes et hommes) lors de mes entretiens.

Partie 1

Une prise de conscience progressive de la société en matière de prévention face
aux différentes conduites d'alcoolisation des jeunes

1.1) L'évolution socio-historique de l'enseignement antialcoolique à l'école

À partir des années 1860, la montée de l'hygiénisme¹² se fait sentir au sein de la nation. Afin de sensibiliser la population au fléau de l'alcoolisme devenu un « problème social », des mesures de prévention sont mises en place jusque dans les écoles. Différents médecins sont déployés dans les écoles pour donner des enseignements d'hygiène. L'un des médecins, le docteur Riant explique que l'alcool et le tabac sont « deux poisons » qui répondent à des besoins anti-sociaux et anti-intellectuels », dont la marche est devenue « rapidement envahissante »¹³. La solution est donc pour le gouvernement de prendre des mesures dès l'école primaire en termes d'installation d'enseignement antialcoolique. Avec les lois de Jules Ferry de 1881 et 1882, l'hygiène figure dans les programmes des cours de morales dès l'école primaire. Ces cours mettent en avant les dangers de l'ivresse. La circulaire du 9 mars 1897 est la première campagne antialcoolique menée. Elle accompagne les « arrêtés introduisant l'enseignement antialcoolique dans les programmes des établissements secondaires et primaires »¹⁴. Dès l'école primaire, les enfants étudient les différents types de boissons comme les boissons sans dangers particuliers tel que l'eau, le thé et le café et les boissons qui ont des effets comme l'alcool. L'École doit ainsi permettre de traiter ce « problème social » auprès de la plus jeune génération, dans le but de « signaler de bonne heure le danger, inspirer la crainte et le dégoût de l'alcoolisme » (Freyssinet-Dominjon, Nourrisson, 2009). Mais le contexte de la Première Guerre Mondiale vient freiner l'enseignement antialcoolique dispensé à l'école : l'alcoolisme n'est plus le seul fléau à traiter, et une certaine place est faite pour des maladies telles que la tuberculose. La prévention et le lutte contre l'alcoolisme sont ainsi mises de côté pour quelques années jusque dans les années 1940.

Dans les années 1950, une différence est faite entre les boissons dites « hygiéniques » pouvant contenir du vin, de la bière et du cidre (dose modérée) et les boissons contenant une dose d'alcool plus élevée. Il est important de spécifier que la distinction entre ces deux types de boissons n'est pas réellement fixée. Le vin, la bière et le cidre ne contenant qu'une faible quantité d'alcool sont donc considérés comme des boissons non alcooliques. Le vin en

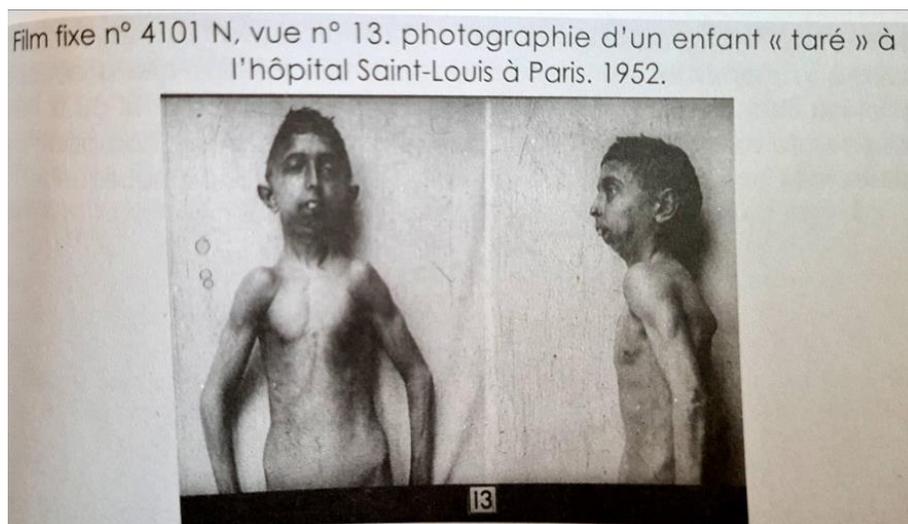
¹² L'hygiénisme, cette doctrine philosophique qui encourage une politique de santé publique. Cf. FREYSSINET-DOMINJON (Jacqueline), NOURRISSON (Didier), *L'École face à l'alcool*, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, 202 p.

¹³ FREYSSINET-DOMINJON (Jacqueline), NOURRISSON (Didier), *L'École face à l'alcool*, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, 202 p.

¹⁴ https://education.persee.fr/doc/revpe_2021-4111_1899_num_34_1_4290

particulier occupe une place importante parmi les boissons hygiéniques. Boisson considérée comme une tradition nationale, la louange du vin est encore portée aujourd'hui dans notre société.

Dans les écoles, différents supports pédagogiques sont utilisés tels que le manuel scolaire et les films fixes, pour enseigner de manière efficace aux élèves ce qu'est l'alcool et l'alcoolisme. Progressivement, la santé des enfants va devenir un enjeu important pour l'École afin de leur permettre une réussite scolaire. Les enfants sont en effet, plus que concernés par l'alcoolisation. Ils sont d'abord appréhendés comme des victimes qu'il faut à tout prix protéger notamment contre les abus du parent alcoolique. Les recherches montrent des « effets négatifs de l'alcoolisme du père sur la santé de l'enfant ». Différentes conséquences sont observées comme la fragilité des descendants, une plus faible résistance à la naissance, les enfants sont « plus chétifs, faibles, rabougris, malingres, rachitiques, atrophiés, débiles » (Freyssinet-Dominjon, Nourrisson, 2009). De plus, certaines maladies y sont assimilées.



Source : Freyssinet-Dominjon, Nourrisson, 2009

Pour compléter cette lutte contre l'alcoolisation excessive et pour donner suite à la prévention entamée sur la santé des enfants, la notion de violence est ensuite introduite comme conséquence. L'enfant et la mère sont tous deux des victimes de celle-ci. Les risques pour l'enfant peuvent aller jusqu'à la mort suite aux excès de son père.

Enfin, selon FREYSSINET-DOMINJON et NOURRISSON, les enfants d'alcooliques ont plus de chance de boire à leur tour de façon excessive une fois adultes. Paradoxalement, à cette époque il est normal pour l'enfant de boire du vin mêlé d'eau car « il s'agit là d'un breuvage typique des habitudes françaises ».

Les normes et mœurs évoluent au fil des années et même si dès les années 1895, l'enseignement antialcoolique doit figurer au programme dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les cours d'adultes, la prévention à la consommation d'alcool chez les enfants tarde. « Jusqu'à la fin du XIXème siècle, l'action bienfaisante de l'alcool est reconnue dans certains ouvrages scolaires ». À la suite de la Seconde Guerre Mondiale, « L'Éducation morale estime que le plus sage, pour un enfant c'est de ne boire que de l'eau »¹⁵.

C'est à partir des années 50 que les mentalités évoluent notamment avec la circulaire de 1956 sur l'interdiction de consommation d'alcool à l'école pour les moins de 14 ans. Pour remplacer l'alcool, inciter les enfants à boire et lutter contre la dénutrition, Pierre Mendès France instaure le verre de lait à l'école pour les moins de 14 ans. Mais au-delà de cet âge, les adolescents pouvaient continuer à consommer de l'alcool à moins de trois degrés avec l'accord de leurs parents. C'est en 1981 que le vin fût définitivement interdit dans l'ensemble des établissements scolaires accueillant des mineurs.

En 2009, la loi n°2009-87¹⁶ du 21 juillet portant sur la « réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires », interdit la vente de boissons alcooliques aux mineurs. L'article L3342-1 du Code de la Santé Publique dispose que « la vente des boissons alcooliques à des mineurs est interdite ». De plus, il est précisé que l'offre de boissons alcoolisées de manière gratuite est également interdite¹⁷. Puis en 2016, cette loi est renforcée avec l'obligation pour les vendeurs d'exiger la preuve de la majorité du client. Si cette consigne n'est pas respectée, cela constitue un délit puni d'une amende de 7500 euros. Aujourd'hui, cette loi de 2009 protège les mineurs : la vente de boissons alcoolisées à des mineurs est interdite quel que soit le lieu et leur âge.

Enfin, la loi Evin du 10 janvier 1991¹⁸ relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme encadre la publicité. Celle-ci n'est pas prohibée mais la loi a pour objectif « d'éviter un excès de consommation d'alcool, notamment chez les jeunes ». La publicité est alors contrôlée et encadrée en termes de support : la publicité doit contenir le message « L'abus d'alcool est

¹⁵ Cressot, J. (1948). *L'Éducation morale*. Paris, Istra.

¹⁶ Loi n°2009-87 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, article 93.

¹⁷https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006171207/#LEGISCTA000006171207

¹⁸ <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1991/90283DC.htm>

dangereux pour la santé ». La distribution de documents ou objets représentant ou vantant les mérites d'une ou plusieurs boissons alcooliques est interdite aux mineurs. La publicité dans la presse pour la jeunesse et à la radio le mercredi et les autres jours de la semaine entre 17h et minuit est également interdite.

Au cours du dernier siècle, la consommation d'alcool chez les jeunes évolue. Nous passons d'une consommation normée à l'école où les boissons sont dites « hygiéniques » et considérées comme bénéfiques pour la santé à une consommation moins régulière grâce aux lois interdisant la consommation d'alcool pour les mineurs. Au fur et à mesure de ces réformes, les mœurs évoluent également. L'alcool est considéré comme une boisson qui peut devenir dangereuse pour la santé notamment lorsqu'elle est consommée de manière excessive. Cela peut engendrer chez les adolescents des risques de tentatives de suicide, des comportements alimentaires imprudents, des rapports sexuels non protégés, une baisse de lucidité, d'autres prises de substances psychoactives ou encore des accidents de la route.

1.2) Les différents comportements des élèves en matière de consommation d'alcool : état des lieux

Les comportements des jeunes en matière de consommation d'alcool varient selon différents facteurs. Les conduites à risques ne sont pas les mêmes chez tous les adolescents. Ils se distinguent des adultes par la nature des boissons notamment. Les adolescents consommeront de façon générale de la bière et des alcools forts (whisky, vodka...) souvent mélangés à des jus de fruit (pomme, orange) ou des sodas que l'on appelle « premix »¹⁹ contrairement aux adultes qui favoriseront le vin.

« Oh bah c'est des alcools forts...hein » (CPE, lycée)

« C'est plutôt des alcools forts comme...j'ai plus trop en tête mais du gin, whisky, ce qu'il y a dans le bar des parents, oui ce sont des alcools forts ou des alcools parfois minimisés, édulcorés, c'est-à-dire des bières un peu sucrées. » (Infirmière, lycée)

Il existe différentes conduites non exhaustives de consommation : « le binge drinking » qui correspond à une « conduite d'alcoolisation massive dans un temps très court », « le eyeballing » qui consiste à se verser de l'alcool dans les yeux. Et selon les médias belges et

¹⁹ Dequiré, A. (2012). L'alcool et les jeunes : état des lieux. *Journal du droit des jeunes*, 313(3), 39-44.

anglo-saxons « le vodka soaked tampons » où le but est d'introduire dans son corps un tampon périodique imbibé d'alcool pour alimenter le système sanguin et parvenir plus rapidement à l'ivresse.

La consommation d'alcool se fait généralement à l'occasion de fêtes, dans une volonté de détente et de bien-être.

« Alors ça se fait à l'occasion de fêtes ça c'est sûr. Seul...euh... je ne crois pas mais je ne sais pas, après accompagnés...bah tout est relatif, on voit des situations et on connaît celles qui sont dramatiques, celles qui se transforment en accident. Au début tout allait bien, tout le monde était ensemble et après le gamin, il pourrit tout seul dans son coin, dans son vomi et il n'y a plus personne pour l'aider. » (CPE, Lycée)

« Moi je pense que c'est plus à l'occasion de fêtes mais ce n'est pas la même chose que pour le cannabis ou il y a différents modes de consommation. Boire seul, je ne sais pas. Donc oui à l'occasion de fêtes et c'est vraiment associé à cette notion de fête, de rigolade. En général, on ne fait pas la fête tout seul. » (Infirmière, Lycée)

Mais s'ajoute à ces pratiques de consommations festives, de nouvelles associations de consommations comme les produits illicites. L'association avec le cannabis est notamment de plus en plus répandue lors des fêtes entre adolescents. Cette substance psychoactive occupe une place très particulière parmi les substances illicites puisqu'elle est très largement diffusée à l'adolescence : « en 2017, quatre jeunes de 17 ans sur dix en avaient déjà fumé et une part non négligeable (8%) en avaient consommé 10 fois ou plus au cours du dernier mois. »²⁰

D'après HUERRE et MARTY, c'est vers l'âge de 12-14 ans que les consommations deviennent moins épisodiques et qu'arrive le « vrai » verre, celui qui est alors caché aux parents. Puis avec l'âge, les consommations épisodiques se transforment en consommations festives notamment le week-end au travers de soirées et de fêtes entre amis. La consommation d'alcool peut entraîner chez les adolescents des conséquences sur la santé telles que des malaises, des vomissements, des signes d'agressivité ou encore des comas éthyliques selon les personnes et le degré d'alcoolisation. Dans certains cas, la consommation d'alcool excessive peut amener à de la violence entre pairs et à des situations de rapports sexuels protégés ou non et consentis ou non.

L'alcoolisation chronique est moins courante chez les jeunes, mais elle existe, et présente des risques pour la santé. L'Organisation mondiale de la santé estime que la consommation d'alcool

²⁰ <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/DADE2019partie1a.pdf>

« nocive » ou « à problème » est une consommation moyenne régulière de plus de 40 grammes d'alcool par jour pour les femmes adultes et de plus de 60 grammes par jours pour les hommes adultes. Le pourcentage des « ivresses régulières » (plus de 10 fois dans le dernier mois) est relativement minoritaire chez les adolescents, puisqu'il concernerait 3,5% des élèves de 16 ans selon l'enquête ESPAD 2007, mais ce chiffre n'est tout de même pas négligeable. La répétition des consommations excessives en un temps court peut également accroître les risques de dépendance. Plus les adolescents commencent à consommer de l'alcool tôt (entre 12 et 14 ans), plus ils ont de risques d'avoir de réels problèmes avec l'alcool à l'âge adulte.

Enfin, l'alcoolisation chronique peut également impacter la vie scolaire de l'adolescent. Les résultats scolaires peuvent chuter face à une démotivation de la part de l'élève. Celui-ci peut se retrouver en situation d'absentéisme, c'est-à-dire de ne pas se présenter en cours pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines dans les cas les plus extrêmes.

L'adolescence peut parfois être difficile à vivre pour certains jeunes. La « crise d'adolescence » est associée à cette période du développement et correspond selon DEBESSE à un changement décisif au cours du temps qui implique un état de trouble profond ou des conflits aigus ainsi qu'une certaine soudaineté dans les changements constatés. Le jeune va avoir de nouveaux centres d'intérêts et des interprétations différentes dans ses rapports avec l'entourage. C'est vraiment l'ensemble des comportements qui est métamorphosé lorsque survient l'adolescence. Du fait de ces changements, des difficultés peuvent apparaître de façon aiguë et peuvent compromettre son adaptation et son intégration. Il y a un désir d'autonomie qui se fait sentir chez le jeune ce qui peut devenir générateur de tensions et de conflits entre lui et ses parents. ZAZZO parle de « crise d'intégration sociale » puisqu'elle correspond à une difficulté d'adaptation face à la résistance des cadres sociaux et familiaux. Durant cette période, l'adolescent opère un retour sur lui-même et forge sa construction identitaire. Il en émane un retour vers soi teinté d'égoïsme voire de toute puissance. WALLON met en avant dans sa théorie, qu'à cette période, la personnalité de l'adolescent tend à être ambivalente avec à la fois un désir d'autonomie et une volonté de rester présent au sein de la cellule familiale. D'après L. GAUSSOT et N. PALIERNE « l'adolescence est perçue dans nos sociétés à la fois comme l'âge d'une demande de liberté à respecter et comme celui des excès et des risques à encadrer »²¹. L'adolescent fait ses propres expériences et teste ses propres limites. L'exemple

²¹ Gaussot, L. & Palierne, N. (2020). Gestion des consommations, gestion de l'information : La régulation familiale de l'usage des psychotropes chez les jeunes. *Agora débats/jeunesses*, 84(1), 23-39.

de la consommation d'alcool fait généralement partie de ces pratiques. Selon l'exigence des parents à l'égard de certaines pratiques et consommations, les jeunes mettent en place des stratégies afin de ne pas se faire surprendre. Une minorité de jeunes optent alors pour la « double-vie »²². Le jeune souhaite devenir autonome et ses parents veulent garder la main sur ce que fait leur adolescent. Le style d'éducation parentale entre alors en jeu et vient personnaliser la relation parent/adolescent. L'un des styles le plus pratiqué est le style « vigilant »²³. Ce style combine l'exigence parentale et la sollicitude, la règle et l'écoute. Cette pratique parentale est adoptée par de nombreux parents afin de garder des relations saines et bienveillantes avec leur adolescent. La confiance est aussi un facteur très important dans les relations familiales. « La valorisation du style vigilant comme modèle éducatif idéal tend à favoriser le développement d'une relation de confiance entre parents et enfants » (Gaussot, Paliérne, 2020). La combinaison entre ce style éducatif et la confiance doit alors faire naître une relation plutôt apaisée et de bonne qualité. Mais cette bonne relation n'empêche pas toujours le jeune de se mettre en danger et de consommer. Tout adolescent va avec ses pairs faire la fête, certains vont consommer de l'alcool afin d'arriver à ce moment « de détente, de plaisir et de désinhibition »²⁴. Le genre masculin/féminin vient aussi différencier la surveillance des parents. La différence de liberté n'est pas la même pour les filles que pour les garçons : « Côtés garçons [...] bien plus grande est la liberté de mouvement et d'action qui leur est souvent concédée » (Gaussot, Paliérne, 2020). Enfin, une étude menée par trois chercheurs américains à l'Université de Buffalo aux Etats-Unis montre que les jeunes enfants autorisés à goûter de l'alcool par leurs parents, ont une plus grande consommation d'alcool à l'âge adulte.²⁵ En effet, « les initiations ou expérimentations, parfois même certaines consommations (principalement l'alcool), peuvent se dérouler dans la famille »²⁶

Les conséquences d'une consommation d'alcool excessives sont donc multiples et diversifiées selon les adolescents. Elle nécessite l'implication de l'École et particulièrement celle du CPE, dans la prévention et dans la lutte contre cette pratique excessive.

²² Gaussot, L. & Paliérne, N. (2020). Gestion des consommations, gestion de l'information : La régulation familiale de l'usage des psychotropes chez les jeunes. *Agora débats/jeunesses*, 84(1), 23-39.

²³ Gaussot, L. & Paliérne, N. (2020). *La confiance dans les relations familiales. Régulation des sorties juvéniles, genre et usages sociaux de psychotropes*. Presses Universitaires de Rennes.

²⁴ Dequiré, A. (2012). L'alcool et les jeunes : état des lieux. *Journal du droit des jeunes*, 313(3), 39-44.

²⁵ <https://www.anpaa.asso.fr/lanpaa/actualites/alcool/961-education-jeunes-bien-boire-presente-risques>

²⁶ Gaussot, L. & Paliérne, N. (2020). Gestion des consommations, gestion de l'information : La régulation familiale de l'usage des psychotropes chez les jeunes. *Agora débats/jeunesses*, 84(1), 23-39.

Partie 2

Le rôle de l'école et du CPE en matière de prévention à la consommation
d'alcool

2.1) La prévention à l'école : partenaires internes et externes

Les partenaires et leviers internes

Il existe différents dispositifs et instances dont l'école peut se saisir en matière de prévention à la consommation d'alcool tel que le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), et différents acteurs comme le chef d'établissement, l'équipe médico-sociale, le ou les conseiller(s) principal(aux) d'éducation, l'équipe pédagogique, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes.

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté créé en 1992 est une instance d'échanges, de réflexions, de dialogues, d'observations et de propositions entre les élèves et les adultes pour la vie de l'élève. Il s'inscrit dans différents textes de référence : le CESC s'inscrit dans « le pilotage de chaque établissement du second degré, conformément aux dispositions des articles R421-46 et 421-47 du Code de l'éducation ; de la Circulaire n°2016-114 du 10 août 2016 relative aux orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté [...] »²⁷. Le CESC a pour mission de définir et d'impulser les projets autour de la santé et de l'éducation à la citoyenneté et de créer des partenariats avec des acteurs extérieurs. Il contribue à la citoyenneté, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la santé, la prévention de la violence ou encore la lutte contre les conduites addictives. Lors du CESC, différentes personnes y siègent comme le chef d'établissement, le CPE, l'assistante sociale, l'infirmière, les parents d'élèves, un représentant de l'équipe pédagogique, un représentant de la mairie et les élèves élus. Il permet aux élèves de se saisir de cette instance pour mettre en place des projets concernant leur santé et notamment sur la lutte contre les conduites addictives. Lors de cette instance, le chef d'établissement constitue un collaborateur essentiel dans la lutte contre la consommation d'alcool des élèves, puisqu'il préside le CESC, présente aux membres siégeant au conseil l'ordre du jour et le programme de prévention ainsi que les actions qui vont être mises en place dans l'année pour les élèves. De plus, le CPE doit également s'appuyer sur le CESC pour mener à bien les actions et s'assurer de la santé des élèves. Il doit travailler en collaboration avec les différents membres de la communauté éducative. Les infirmières sont des points d'appui essentiels dans la lutte contre les conduites addictives car elles vont pouvoir travailler en collaboration étroite avec les autres membres éducatifs et pédagogiques sur des projets durant toute l'année. Elles reçoivent également les élèves en entretien lorsque ceux-ci

²⁷ <https://eduscol.education.fr/2277/le-comite-d-education-la-sante-et-la-citoyennete-cesc>

sont suspectés de consommer des substances psychoactives. Lors de ces entretiens, elles peuvent orienter les élèves vers le médecin scolaire, des structures spécialisées comme le CSAPA et le médecin traitant. Lors de ces échanges, le CPE peut être présent et devenir une personne référente pour le ou les élèves consommateurs.

Le Conseil de Vie Lycéenne est également une instance importante dans l'application de projets par les élèves eux-mêmes notamment dans la lutte des conduites addictives. Ce conseil se réunit plusieurs fois dans l'année scolaire. Les élèves sont élus en début d'année pour un mandat de deux ans et c'est le chef d'établissement qui préside la séance. L'objectif est de faire réfléchir les élèves sur leurs besoins dans l'établissement en respectant les directions adoptées par le projet d'établissement²⁸ et de débattre sur toutes les questions relatives aux conditions de vie des élèves dans leur établissement. Les questions autour des conduites addictives des élèves peuvent donc être abordées lors de ce conseil.

Le parcours éducatif de santé est aussi un levier dont les acteurs éducatifs peuvent se saisir pour intervenir auprès des élèves sur la promotion à la santé. Il « doit s'appuyer sur la mise en œuvre du parcours éducatif de santé créé par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et défini par la circulaire de 2016-008 du 28 janvier 2016 qui introduit un nouveau paradigme de la promotion de la santé en milieu scolaire. »²⁹ Ce parcours concerne les enfants scolarisés de la maternelle au lycée et permet de travailler sur la protection de la santé des élèves et de mettre en place des actions de prévention des conduites à risques en référence avec les programmes scolaires. Il est structuré autour de trois axes : l'éducation à la santé, la prévention et la protection de la santé. Afin de garantir l'efficacité et l'idée de la promotion de la santé, les trois axes du parcours doivent être complémentaires et s'articuler. « L'axe de la protection correspond aux actions visant à créer un environnement et un climat scolaire favorable, à mettre en œuvre les moyens d'accueil de tous les élèves notamment ceux à besoins éducatifs particuliers. L'axe prévention correspond à un travail spécifique sur les comportements générateurs d'échec (violences, conduites à

²⁸ Le projet d'établissement définit les conditions dans lesquelles les programmes éducatifs nationaux sont mis en œuvre dans l'établissement. Il précise les activités scolaires, les moyens mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et associe les parents. Il est adopté par le conseil d'administration entre trois et cinq ans.

²⁹ <https://eduscol.education.fr/document/1975/download>

risques...) et l'axe éducation vise le développement de connaissances, de capacités et attitudes chez les élèves. »³⁰

Les personnels médicosociaux sont aussi de précieux interlocuteurs dans cette prévention. Les infirmiers(ères) scolaires travaillent avec les élèves sur la prévention des conduites psychoactives en intervenant auprès des classes ou lors d'entretien individuel si les élèves le souhaitent. Le travail en réseau est capital pour pouvoir accompagner au mieux les adolescents sur ces problématiques même si dans la réalité, le manque de temps impacte l'efficacité du suivi, de l'accompagnement et de la prise en compte de ces problématiques des conduites addictives.

*« On devrait pouvoir avoir le temps de rencontrer les intervenants et multiplier les interventions, pour l'apprentissage c'est en multipliant que ça aura plus de chance de les toucher, dans la réalité ce n'est pas toujours fait par manque de temps, tant au niveau des emplois du temps, c'est assez serré pour nous. »
(Infirmière, lycée)*

Le lien et le dialogue avec la famille est également à prendre en compte pour avoir un suivi efficace de l'élève sur la durée, pour comprendre les complexités personnelles de l'élève et les raisons qui l'ont poussé à consommer. Inclure les parents sur un projet autour d'un niveau ou d'une classe est un travail nécessaire pour intervenir de manière efficace et commune. Mais ce travail partenarial n'est pas simple à mettre en place et bien souvent ce lien s'arrête à des conversations téléphoniques ou un entretien de temps en temps.

« Moi personnellement non, je n'ai jamais beaucoup travaillé avec les parents et les rares fois où ça m'est arrivé, ou j'ai travaillé sur cette problématique, je ne peux pas dire que j'ai travaillé avec les parents, les parents n'étaient pas présents. Je n'ai pas fait de prévention avec les parents...non, ils n'étaient pas intégrés dans les préventions qu'on a pu faire autour des addictions. » (Infirmière, lycée)

Enfin, l'assistante sociale de l'établissement est une personne ressource pour le suivi des élèves. Elle travaille notamment avec le CPE pour les élèves ayant des problématiques particulières. Elle intervient lorsque les élèves souhaitent faire appel à son aide ou lorsque les adultes de la communauté éducative estiment que la situation de l'élève peut devenir problématique pour la réussite de sa scolarité. Elle est en lien avec les familles et peut décider de garder pour elle certaines informations confidentielles concernant l'élève ou la famille. Concernant les conduites à risques, elle peut être une personne relais pour un élève et pour les parents.

³⁰ Pizon, F. & Jourdan, D. (2010). *Tabac, Alcool, Drogues : La prévention au lycée*. L'Harmattan.

Les partenaires externes

L'Éducation Nationale dispose également de partenaires externes pour favoriser la prévention des conduites addictives des adolescents. Il existe de nombreux leviers que les personnels de la communauté éducative peuvent saisir notamment en termes de moyens humains. La Région, le Département et l'Agence Régionale de Santé peuvent être sollicités pour un appui financier, matériel et humain.

Il existe des dispositifs d'aides extérieures, de nombreuses associations de lutte contre les conduites à risques, sur les territoires à proximité des établissements scolaires qui peuvent être sollicités pour intervenir auprès des adolescents comme « Cocktails à Gogo »³¹. Des membres de ces associations peuvent venir faire des interventions dans les établissements scolaires.

« Pour l'alcool, on est bien d'accord, bah non, il n'y a pas de temps précis ou prévu, il n'y a pas la semaine contre l'alcoolisme par exemple, mais tous les ans, les classes de secondes générales, technologiques et professionnelles ont deux heures de sensibilisation...euh qui englobe l'addiction, les conduites addictives sous forme de théâtre forum financé par la Région, chez nous, c'est la compagnie « Cocktail à Gogo ». Moi j'apprécie beaucoup, ils viennent tous les ans ». (CPE, Lycée)

De plus, des groupes de théâtre-forum, des groupes de paroles de jeunes adultes et des associations étudiantes spécialisées interviennent sur la prévention des conduites à risques. L'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) possède une antenne dans chaque département et peut également mener des actions de prévention dans les établissements scolaires.

Les Centres Spécialisés d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) sont des structures médico-sociales créées en 2002 qui assurent « des missions d'accueils, d'information, de prévention, d'évaluation (médicale, psychologique et sociale) et d'orientation vers une prise en charge, aussi bien pour les personnes souffrant d'addictions que pour leur entourage. »³² Ces structures sont composées d'unités comme l'unité « Consultation Jeunes Consommateurs » (CJC) plus particulièrement. L'objectif de celle-ci est « d'accueillir des jeunes consommateurs en questionnant sur leur consommation »³³. Les jeunes peuvent s'y

³¹ <http://cocktailsagogo.net/>

« Cocktails à Gogo » est une « action portée par le Pôle Appui de la Sécurité Routière des départements de la Nouvelle-Aquitaine et vise à responsabiliser les jeunes face à leurs conduites à risques. L'objectif de cette opération est d'apporter aux organismes d'enseignement qui sont dans une démarche de prévention des conduites à risques, un outil leur permettant d'amener leurs jeunes à réfléchir sur leurs comportements. »

³² <https://ch-laborit.fr/nouveau-csapa-rassemble-prise-charge-ambulatoire-addictions-a-poitiers/>

³³ <https://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/Se-faire-aider/Les-Consultations-jeunes-consommateurs-CJC-une-aide-aux-jeunes-et-a-leur->

rendre seuls ou accompagnés de leur parent ou d'un proche. Le CJC accueille des jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi que leur entourage.

Prévention et accompagnement

Après des jeunes, de leur entourage et des partenaires

Consultations Anonymes et gratuites

Évaluer
Informier
Orienter
Prises en charge brèves

CJC
Consultations Jeunes Consommateurs

Tous types d'addictions avec ou sans produit

Jeunes - 25 ans

8 rue Carol Heitz
86000 Poitiers
csapa86@ch-poitiers.fr
05 49 88 67 31

CENTRE HOSPITALIER Henri Laborit
CSAPA 86

Nous avons fait appel cette année au lycée, à la Sécurité Routière qui est intervenue auprès des élèves de Terminales sur les dangers de la route et notamment les dangers de l'alcool et des drogues au volant. Des bénévoles de l'association ont présenté sur des créneaux de 2h, le code de la route, le permis à point et les règles mises en place pour assurer la sécurité des usagers de la route. Lors de cette intervention, ils ont expliqué les dangers de la consommation d'alcool et de drogues au volant. Ils ont fait un point sur la législation et sur les conséquences que la consommation peut engendrer. J'ai pu observer les élèves se mettre en situation d'alcoolémie grâce aux lunettes déformant la vision. Certains élèves étaient plutôt très investis dans l'exercice pendant que d'autres prenaient cette simulation à la légère. Nous pouvons alors nous poser la question de l'impact que ces interventions ont sur les élèves. Servent-elles juste à être une formation de plus pour les lycéens ou sont-elles réellement bénéfiques et préventives pour ces futurs usagers de la route ?

2.2) Le rôle du CPE : acteur essentiel

Le conseiller principal d'éducation est au carrefour de différentes branches éducatives et pédagogiques dans un établissement public local d'enseignement. Il contribue au bien-être des élèves afin de les amener à réussir leur scolarité le plus sereinement possible. Il collabore étroitement avec les équipes pédagogiques en s'intéressant au projet d'orientation des élèves et leurs possibles difficultés d'apprentissage dans certaines matières. Il participe activement à l'accompagnement des adolescents vers la vie d'adulte. Les missions du métier de CPE sont régies par des textes de loi, en particulier la Circulaire de missions de 2015 des conseillers

[entourage?gclid=CjwKCAjwoP6LBhBIEiwAvCcthHUIUYNzSXbR0F3zDvr3km6u2ZqyvWajVEOfVXyzJtG0SgVlaG6xwBoCK40QAvD_BwE&gclsrc=aw.ds#.WDXB9rLhDct](https://www.ch-poitiers.fr/consultations-jeunes-consommateurs/entourage?gclid=CjwKCAjwoP6LBhBIEiwAvCcthHUIUYNzSXbR0F3zDvr3km6u2ZqyvWajVEOfVXyzJtG0SgVlaG6xwBoCK40QAvD_BwE&gclsrc=aw.ds#.WDXB9rLhDct)

principaux d'éducation³⁴ : « leurs responsabilités se répartissent dans trois domaines : la politique éducative de l'établissement, le suivi des élèves et l'organisation de la vie scolaire ». Il travaille, dans le cadre de l'action éducative de l'établissement en collaboration avec les personnels médicaux-sociaux tel que le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les psychologues de l'Education Nationale, pour lutter contre les risques psychosociaux, les conduites à risques, les signes d'addictions, l'absentéisme et le décrochage scolaire. Selon le référentiel de compétences du conseiller principal d'éducation, le CPE doit « Garantir en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement » (Compétence C2). Pour cela, il doit identifier les conduites à risques, les signes d'addiction et les comportements dégradants en coopération avec les personnes ressources internes et externes à l'institution.

Le CPE grâce à sa connaissance fine des élèves doit alors travailler en collaboration avec les différents partenaires pour permettre aux élèves de devenir des futurs citoyens autonomes et éclairés pour eux-mêmes et pour les autres, leur permettre de développer les compétences et les clés pour leurs futures vies d'adultes. Il doit notamment repérer les signes susceptibles de révéler un mal-être ou une souffrance chez un élève et alerter les parents : retards répétés, absences répétées, perlées (plusieurs absences non consécutives mais étalées quelques heures par semaine) et injustifiées, changements d'attitudes, replis sur soi, isolement, violence, etc. Tous ces signes ne sont pas forcément révélateurs d'une consommation d'alcool mais ils peuvent alerter les adultes et les autres camarades d'un potentiel mal-être. Le CPE doit alors rester vigilant aux signaux que peuvent renvoyer les élèves.

« Le CPE il est central, et quand je dis qu'il est central, c'est lui qui va évaluer...euh, les situations individuelles ou collectives et groupales des comportements à risques des élèves car il est tous les jours à la vie scolaire, dans la cour et dans l'établissement. Il voit l'élève dans sa globalité. L'infirmière, si elle n'est là qu'une seule demi-journée par semaine va compléter mais elle n'est pas toujours présente et n'est pas en lien permanent avec les enseignants à qui le CPE a des rapports plus proches. Le CPE va voir les parents, ce qu'il se passe dans le bus. Il va faire ce lien entre tout ça, toute l'information de la vie scolaire. Donc pour moi, il est central ». (CPE, Lycée)

Lors de mon expérience professionnelle de CPE stagiaire cette année au lycée, j'ai fait face à deux situations différentes en lien avec une possible consommation d'alcool de la part d'élève. Je me suis rendu compte que malgré la prévention qui peut être faite dans un établissement

³⁴ <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENH1517711C.htm>

scolaire, il n'est pas aisé d'aborder le sujet des consommations de drogues ou d'alcool avec les élèves lors d'entretiens par exemple. Ceux-ci ne souhaitent pas qu'on se mêle de « leur vie ».

La première situation que je vais vous présenter correspond à une suspicion des professeurs, de prises de stupéfiants et de consommations d'alcools par un élève. Lors du second conseil de classe pour la classe des 1ères STI2D1 (Sciences Techniques de l'Industrie et du Développement Durable), les professeurs m'alertent sur le comportement étrange d'un élève de la classe. Celui-ci est de plus en plus renfermé sur lui-même depuis plusieurs semaines, il est agressif en cours et répond de plus en plus à ses professeurs, il lui arrive de dormir sur sa table le matin et a souvent les yeux très rouges. Sous l'impulsion de la proviseure adjointe présidant le conseil de classe, je leur dis que je recevrai cet élève avec l'infirmière scolaire afin de discuter avec lui et de comprendre son comportement. Le lendemain du conseil de classe, je me rends à l'infirmerie pour expliquer la situation à l'infirmière expérimentée et pour mettre en place un rendez-vous avec l'élève. Nous recevons un peu plus tard dans la matinée l'élève en question. C'est l'infirmière qui anime l'entretien et lui pose des questions sur son moral, sa famille, ses amis, sa filière et sur son comportement actuel. L'élève est peu bavard, il n'ose pas nous regarder en face et baisse la tête pendant tout l'entretien. Il ne répond pas forcément aux questions posées et nous dit qu'il ne va pas très bien mais qu'il ne veut pas nous en parler. L'infirmière lui pose alors la question des consommations : « Est-ce que ça t'arrive de consommer de la drogue, de fumer un joint ou de boire de l'alcool ? ». Il nous répond : « Non absolument pas, justement j'ai des copains qui fument et boivent mais moi je ne le fais pas ». L'entretien s'arrête peu de temps après. Nous rediscutons avec l'infirmière de l'entretien et je lui dis que je ne suis pas satisfaite de celui-ci dans le sens où l'élève peut nous avoir menti et qu'il est finalement difficile de savoir le vrai du faux.

La seconde situation a lieu un vendredi matin vers 7h30 avant le début des cours. Un groupe d'élève vient à la vie scolaire pour nous informer qu'ils ont vu des bouteilles d'alcools dans la cour intérieure de l'établissement en bas de l'internat. Je récupère deux bouteilles d'alcool, l'une étant du vin et l'autre un alcool fort, et je les ramène dans mon bureau. Nous discutons avec les surveillants d'internat qui étaient présents la veille pour essayer de comprendre de quelles chambres proviennent ces bouteilles. Nous notons le numéro des chambres se trouvant face au lieu où les bouteilles ont été jetées. Un peu plus tard dans la matinée, trois assistants d'éducation viennent m'informer qu'ils suspectent un élève d'être alcoolisé en salle de permanence. Cet élève est connu pour des consommations de stupéfiants et des accès de violence. Ne sachant pas comment aborder le sujet avec l'élève, j'en parle à ma collègue CPE titulaire. Elle décide d'aller voir l'élève en salle de permanence et de s'approcher

de lui pour essayer de sentir une odeur d'alcool. Elle l'invite à la suivre à l'infirmierie pour voir l'infirmière. L'élève s'énerve et ne comprend pas pourquoi nous arrivons à cinq dans la salle pour lui demander de venir avec nous. Je dis aux surveillants que nous allons prendre le relais avec ma collègue mais ceux-ci ne veulent pas s'éloigner par peur que l'élève ne devienne violent. Nous accompagnons l'élève jusqu'à l'infirmierie. Une fois là-bas, ma collègue se met à l'écart avec l'infirmière pour lui expliquer la situation pendant que je reste avec l'élève. L'infirmière ne comprend pas notre inquiétude et nous dit qu'elle ne peut pas faire d'éthylotest car elle n'en a pas mais qu'elle va recevoir l'élève pour discuter même si elle n'en voit pas l'utilité car pour elle cela relève du disciplinaire à ce moment-là. Finalement l'élève lui dit qu'il n'a pas consommé d'alcool cette nuit ou ce matin, que les bouteilles retrouvées ne lui appartiennent pas et l'entretien s'arrête là.

Ces deux expériences ont permis de me rendre compte qu'entamer le sujet de la consommation de drogues ou d'alcool n'est pas simple lorsqu'on soupçonne un élève de consommer. Cela m'amène à me questionner sur notre rôle, doit-on intervenir plus souvent auprès des classes sur ces thématiques-là ? Devons-nous travailler plus en collaboration avec les familles et par quels moyens ? Ces deux expériences pointent également des façons de travailler différentes selon les services, ici infirmière et CPE.

2.3) Le lien avec la famille

L'enquête ESCAPAD de 2017 met en avant que 29,8%³⁵ des consommations ont lieu en présence des parents. Selon les professionnels de l'éducation nationale qui ont été interrogés lors des entretiens, la cellule familiale peut-être un lieu où se déroulent les premières consommations d'alcool.

« Il existe un lien avec les parents en majorité. Je fais toujours le corolaire avec le cannabis, c'est plus marginal contrairement à l'alcool qui doit être plus commun. Après c'est toujours pareil, ça dépend des parents. Souvent quand les élèves commencent à avoir 16/17 ans ça leurs arrivent de boire. Ce qui est péjoratif c'est cette culture familiale où il y a toujours de l'alcool. C'est très facile de se procurer de l'alcool à la maison. L'alcool c'est quelque chose qui est fréquent dans beaucoup de famille et dans certains milieux socio-culturels. Il y en a pour qui boire une bière, ce n'est pas boire de l'alcool. » (Infirmière, Lycée)

« Pour moi oui ils peuvent aussi consommer de l'alcool à la maison. » (CPE, Lycée)

³⁵ <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxssy2.pdf>

La famille a donc une part non négligeable de responsabilité dans la découverte de la consommation d'alcool. C'est en effet dans les « années lycées » que certains parents vont proposer à leurs enfants de découvrir les premiers verres de vins et les premières bières. Selon FRANÇOIS BECK et JULIETTE GUILLEMONT, la famille « est souvent le creuset d'une certaine normalisation de la consommation d'alcool, susceptible de favoriser l'installation des jeunes dans certaines habitudes qui peuvent aller jusqu'à l'usage problématique. »³⁶

De plus, la situation familiale peut être associée à la consommation d'alcool de l'adolescent. Si cela se passe mal dans la famille, l'élève peut avoir comme seul échappatoire la consommation d'alcool ou de drogues.

« Moi je vois beaucoup de jeunes ici à l'infirmierie, ils ont soit le lycée, soit la famille et s'il n'y a pas trop de conversations dans la famille, bah voilà, ils n'ont pas forcément de passion, de trucs qui les tiennent, qui leurs donnent envie, il manque un truc qui fait vivre, qui fait vibrer... et quand il n'y a pas le truc et que la famille est absente...euh parce qu'ils bossent, ils sont crevés, l'alcool peut-être la seule échappatoire. D'ailleurs, on me l'a dit une fois, il y a un élève qui me l'a dit mais c'était par rapport au cannabis. Mais bon c'est la même motivation. En gros au lycée ça n'allait pas, à la maison ça n'allait pas, il n'y avait pas de motivation, de passion, d'intérêt particulier dans la vie donc le fait de fumer ça pimentait un peu. » (Infirmière, Lycée)
« La base c'est aussi le cadre familial, si le cadre est sécure, il y aura moins de consommations » (Infirmière, Lycée)

Pour les professionnels de l'éducation nationale, il est important de travailler en collaboration avec les parents sur cette thématique même si ce n'est pas toujours facile d'organiser des temps de rencontre pour discuter avec eux sur les dangers des consommations d'alcool ou de drogues de leurs enfants. En effet, les emplois du temps sont chargés et il n'existe pas forcément de « mode d'emploi » sur la manière d'animer des réunions sur ces thématiques en tant que CPE notamment. Le CPE doit également se sentir capable d'assurer cette mission d'interlocuteur auprès des parents et des élèves.

« On s'adresse globalement d'abord aux jeunes, après les parents sont inclus quand il y a une action individuelle d'un élève, ils sont informés. Mais après, moi je ne me suis pas lancé dans la gestion d'un groupe de parents d'enfants alcooliques ou qui ont des attitudes de conduites addictives. Moi j'ai pas fait, en tout cas j'aurai besoin de me préparer à ça je ne me lancerai pas comme ça. Nous on est dans la prévention, pas dans le soin. Ça peut être intéressant

³⁶ Beck, F. & Guillemont, J. (2009). L'alcoolisation précoce : ce que la famille nous apprend. *Après-demain*, 10, NF, 34-37.

d'échanger avec des pratiques mais je pense qu'elles ne doivent pas se faire autour d'un groupe classe ou d'un groupe de parents parce que c'est difficile à écouter et de porter la parole pour après l'accompagner, parce qu'il y a des choses qui peuvent être dites et moi je ne m'en sens pas capable. S'il y avait quelque chose de construit, pourquoi pas, en partenariat mais il faut que ça s'inscrive dans quelque chose qui est pensé et organisé. Il faut porter la parole, cela demande une certaine maîtrise. » (CPE, Lycée)

Enfin, c'est le plus souvent au sein des familles des milieux socio-économiques favorisés que les consommateurs réguliers sont les plus nombreux. Cela peut s'expliquer notamment par les ressources financières aisées de la famille.

Partie 3
Discussions

3.1) Mes limites

Lors de la réalisation de mon mémoire de recherche j'ai été confrontée à certaines difficultés. Lors de ma recherche de terrain d'enquête, je me suis heurtée à des chefs d'établissements injoignables au téléphone et très occupés. À chaque appel téléphonique, les proviseurs étaient absents ou en réunions. Je les ai alors contactés par mail et n'ai pas eu de réponses et donc d'accords pour solliciter les CPE des lycées pour passer des entretiens, selon la procédure hiérarchique. Cette résistance peut s'expliquer en raison de la situation sanitaire due au Covid-19 et au fort taux de contamination à ce moment-là.

J'ai donc décidé de solliciter le chef d'établissement du lycée où je suis en stage cette année. Celui-ci a accepté que je sollicite les collègues CPE et infirmières. J'ai récolté des données importantes auprès de deux infirmières scolaires et deux CPE. Je n'ai pas eu l'opportunité de faire passer des entretiens à des élèves. Mais l'observation directe dans cet établissement a été pour moi une opportunité enrichissante. Malgré un terrain d'enquête réduit, les entretiens et les observations directes que j'ai pu faire m'ont permis d'obtenir des données intéressantes.

De plus, je souhaitais obtenir un rendez-vous avec les professionnels du CASPA 86 pour parler du dispositif Consultation Jeunes Consommateurs. Je me suis déplacée une première fois pour rencontrer les personnes. J'ai laissé mes coordonnées et attendu un appel de leur part. Je les ai relancés plusieurs fois pendant plusieurs mois sans réponses de leur part.

Enfin, je me suis rendu compte que le sujet de la consommation d'alcool en particulier n'est plus réellement au cœur des préoccupations urgentes de l'école. D'autres thèmes tels que le harcèlement scolaire ou encore l'égalité filles/garçons bénéficient de ressources plus importantes et font l'objet de journées ou de semaines spéciales durant l'année. À cette occasion, les membres de l'équipe éducative et pédagogique peuvent travailler avec les élèves sur ces notions. La problématique de la consommation d'alcool est une problématique complexe car elle doit mobiliser beaucoup d'acteurs et de temps, ce qui n'est pas toujours possible dans la réalité d'un établissement scolaire.

3.2) Perspectives

Dans mon introduction, je m'interroge sur le rôle de l'école et en particulier celui du CPE sur la régulation de la consommation d'alcool chez les lycéens. Au cours de mes recherches bibliographiques et sur le terrain, j'ai pu appréhender différents axes de prévention, de

ressources gouvernementales mises à disposition des professionnels de l'éducation nationale ou encore différents points de vue de professionnels sur cette problématique. Les conséquences de la consommation d'alcool sont multiples et propres à chacun. En effet, chaque élève est différent, chaque histoire familiale est différente, chaque individu a une santé propre à sa personne, ce qui rend selon moi nécessaire de mettre en place un suivi individualisé. Il va y avoir des conséquences plus ou moins lourdes et graves selon l'adolescent et notre rôle de CPE est de les prendre en compte de manière globale : conséquences sur la santé, la scolarité, le bien-être et les relations sociales comme les pertes de repères, les vomissements, les malaises, la dépendance, les comas éthyliques pouvant entraîner la mortalité, les rapports sexuels, la violence, le redoublement, le décrochage scolaire et la déscolarisation.

Ainsi donc, la consommation excessive d'alcool n'est pas à prendre à la légère. Cette problématique peut avoir de graves répercussions sur la santé de l'adolescent à court terme et à long terme. Les équipes éducatives, pédagogiques et médico-sociales doivent être vigilantes à ce qui se passe dans la vie des élèves que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement.

Au niveau de l'accompagnement et de la prise en charge, les professionnels sont unanimes quant au bien-fondé de travailler en collaboration entre équipes et parents. Il existe plusieurs ressources, associations, instances et dispositifs qui permettent de travailler sur la prévention des conduites addictives.

Dans la réalisation de ce travail, j'ai eu l'occasion en tant que fonctionnaire stagiaire dans ce lycée, de mener et d'assister à des entretiens avec des élèves sur cette thématique. Je me suis rendu compte que c'était plutôt difficile d'aborder le sujet avec eux et qu'instinctivement nous avons tendance à leur poser directement la question : « Est-ce que tu consommes de l'alcool ou du cannabis ou autre chose ? ». La réponse des élèves a été négative et directe. Je me suis retrouvée démunie face à cette réponse car je ne pouvais que me contenter de la bonne foi des élèves. Je m'interroge donc sur l'intérêt de ces entretiens en tête à tête avec les élèves, où ceux-ci vont certainement mentir et ne pas avouer qu'ils consomment si on ne les a pas directement pris sur le fait.

Je me suis également heurtée à des mésententes entre les services vie scolaire et infirmerie, ce qui ne permet pas de fluidifier le suivi des élèves. Les CPE se contentent d'envoyer les élèves qu'ils suspectent d'avoir consommé de l'alcool à l'infirmerie. Les infirmières quant à elles ne font qu'un entretien avec l'élève et si elles ne détectent pas d'alcoolisation immédiate, elles

renvoient l'élève en cours. Dans la seconde situation que j'ai précédemment présentée, nous pouvons constater une difficulté de prise en charge de l'élève par la CPE et l'infirmière. L'élève peut alors se rendre compte de cette mésentente entre les adultes et en profiter pour défendre sa version. La difficulté pour nous relève donc d'une certaine improvisation sur le moment, il n'existe pas de « manuel ».

L'éducation à la santé et à la prévention des conduites addictives est une mission importante pour les CPE. En tant que future CPE titulaire, cette problématique m'interroge notamment en termes d'efficacité et de résultats auprès des élèves. Une simple intervention annuelle d'association suffit-elle à un niveau ? Les élèves sont-ils conscients des risques pour leur santé ? Travailler avec les parents aurait-il réellement un impact sur les consommations des élèves ? La problématique des conduites addictives est un fléau actuel dans les établissements scolaires. La période du lycée est marquée par une consommation importante de substances psychoactives.

L'objectif pour moi serait d'articuler un travail collaboratif entre membres de l'éducation nationale, associations et parents autour de cette thématique des consommations que ce soit l'alcool ou les drogues. Il s'agira de mettre à disposition des élèves, un lieu de permanence dans l'enceinte de l'établissement ou à proximité, avec un professionnel des conduites addictives à l'adolescence, à l'abri des regards et des jugements, où les élèves pourraient venir se confier. Ce lieu serait également ouvert aux parents ayant besoin de soutien et de réponses. Nous nous inspirerions du dispositif Consultations Jeunes Consommateurs du CSAPA.

CONCLUSION

La réalisation de ce mémoire m'a fait prendre conscience de toute la complexité qui gravite autour de la prévention des conduites addictives, des consommations d'alcool en particulier chez les lycéens, des conséquences engendrées et des répercussions sur la vie des adolescents. Le constat que je fais est que les différentes consommations fluctuent depuis plusieurs années, et que les consommations d'alcool diminuent pour laisser place à de nouvelles pratiques comme la chicha, la e-cigarette ou encore le protoxyde d'azote.

L'École a un rôle majeur à jouer en termes de prévention et d'information sur les conduites à risques liées à l'alcool, qu'elles soient excessives ou non. La consommation d'alcool excessive chez les adolescents est un phénomène qui existe et qu'il faut combattre.

L'objectif de la prévention et de la lutte contre la consommation d'alcool dans un établissement scolaire est de faire acquérir aux élèves un comportement responsable, notamment en leur faisant comprendre les risques d'une consommation excessive d'alcool pour leur santé, vis à vis d'autrui mais aussi pour leur scolarité, donc pour leur avenir et leur insertion dans la société.

L'action de l'École et du CPE ne se limite pas à la consommation d'alcool des élèves mais à toutes les autres substances psychoactives que les élèves peuvent croiser au sein de l'établissement ou à proximité. Pour cela, les établissements scolaires doivent mettre en œuvre une politique globale d'éducation à la santé en s'aidant des ressources mises à disposition par l'Éducation nationale.

BIBLIOGRAPHIE

- Beck, F. & Guillemont, J. (2009). L'alcoolisation précoce : ce que la famille nous apprend. *Après-demain*, 10, NF, 34-37.
- Circulaire n° 2015-139 du 8 août 2015 relative aux missions des CPE
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91890
- Dequiré, A. (2012). L'alcool et les jeunes : état des lieux. *Journal du droit des jeunes*, 313(3), 39-44.
- Enquête ESCAPAD, OFDT, 2017
- Gaussoit, L. & Palierne, N. (2020). Gestion des consommations, gestion de l'information : La régulation familiale de l'usage des psychotropes chez les jeunes. *Agora débats/jeunesses*, 84(1), 23-39.
- Gaussoit, L. & Palierne, N. (2020). *La confiance dans les relations familiales. Régulation des sorties juvéniles, genre et usages sociaux de psychotropes*. Presses Universitaires de Rennes.
- Huerre, P. & Marty, F. (2007). *Alcool et adolescence : Jeunes en quête d'ivresse*. Albin Michel.
- Le Bras, S. (2019) « Le vin contre l'alcool ? La lutte antialcoolique dans une région viticole de masse (Languedoc oriental, années 1870-années 1910) », *Hygiène et santé en Bas-Languedoc Oriental, du XVIIIe s. aux lendemains du Premier Conflit mondial*, 2019, p. 141-158.
- Le Breton, D. (2005). Les conduites à risque des jeunes comme résistance. *Empan*, n°57(1), 87-93.
- Nourrisson, D. (2019). Jeunes et alcools dans l'histoire contemporaine. Dans : Marie Choquet éd., *Les jeunes face à l'alcool* (pp. 29-40). Toulouse, France : ERES.
- Pizon, F. & Jourdan, D. (2010). *Tabac, Alcool, Drogues : La prévention au lycée*. L'Harmattan.
- Spilka S, Le Nézet O., Janssen E., Brissot A, Philippon A., Shah J., Chyderiotis S., Les drogues à 17 ans : Analyse de l'enquête ESCAPAD 2017
Tendances, n°123, 2018, 8 p.

SITOGRAPHIE

OFDT :

<https://www.ofdt.fr/produits-et-addictions/de-z/alcool/#pres>

<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxsstb.pdf>

Drogues Infos Service :

<https://www.drogues.gouv.fr/lessentiel-jeunes-lalcool>

<https://www.anpaa.asso.fr/lanpaa/actualites/alcool/961-education-jeunes-bien-boire-presente-risques>

https://bdoc.ofdt.fr/index.php?lvl=notice_display&id=77920

Drogues Info Service : CJC

<https://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/Se-faire-aider/Les-Consultations-jeunes-consommateurs-CJC-une-aide-aux-jeunes-et-a-leur-entourage>

https://education.persee.fr/doc/revpe_2021-4111_1899_num_34_1_4290

ANNEXES

Annexe 1 :

Collection
TABLEAUX MURAUX
 ARMAND COLIN
 108 Boulevard Saint-Michel, PARIS

L'alcool, voilà l'ennemi.

Tableau
d'ANTI-ALCOOLISME
 par le Dr GALTIER-BOISSIERE v. l.

BOISSONS NATURELLES
BONNES

(prises sans excès)

Vin

Raisin

Cidre

Pommes

Poiré

Poirs

Bière

Orge et Houblon

Avant
l'alcoolisme

80 pour 100 des tuberculeux
sont alcooliques

Tremblement des mains
Perte de l'appétit
Affaiblissement général
Delirium tremens
Paralysie, Démence
Aggravation des maladies,
et blessures, et fractures

Diminution de l'intelligence
Perte de la mémoire,
ou raisonnement
Incapacité professionnelle
Dégradation morale
Irritabilité, Violence,
Fureur

Après
l'alcoolisme

ALCOOLS INDUSTRIELS
MAUVAIS

(même pris en petite quantité)

Sont fabriqués avec:

Bette
rave

2/3 de la grandeur réelle

Pomme
de
terre

Grain

Ce qu'on fait avec les alcools industriels

Effets
DU VIN DE RAISIN
sur un *Cobaye*

I
Cobaye auquel on a inoculé du vin de raisin

II
Le cobaye ressent un accès d'ébriété.

III
L'accès est bien tôt dissipé et ne laisse aucune trace

Effets
DE L'ALCOOL INDUSTRIEL
sur un *Cobaye*

I
Cobaye auquel on a inoculé de l'alcool industriel.

II
Le cobaye est pris d'une crise épileptique.

III
Le cobaye meurt quelques instants après.

Estomac

Foie

Cœur

Reins

Cerveau

ORGANES SAINS

Gastrite
ulcéreuse

Cirrhose hépatique

Dégénérescence graisseuse

Ramollissement

Méningite

ORGANES d'ALCOOLIQUE

Document 1 : Tableau mural antialcoolique du Dr. Jean Galtier-Boissière, 1900

36

Annexe 2 : Guide d'entretien

Question de départ : le rôle de l'Ecole dans la prévention de la consommation d'alcool des lycéens ?

Base/guide de question pour diriger les entretiens et répondre à mes attentes. Entretiens semi-directifs (Anonymat et confidentialité).

Pour les CPE/ infirmières	Pour les élèves
<p><u>Question autour de la connaissance de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom de l'établissement - Type d'établissement - Milieu urbain ou rural - Milieu socio-économique global des élèves <p><u>Question autour du repérage des élèves et de leur consommation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pensez-vous que les élèves consomment de l'alcool ? - Comment sont-ils repérés ? - Les élèves viennent-ils se confier sur leur consommation ? - Les raisons qui motivent les élèves ? - Les types d'alcool ? <p><u>Question autour de la temporalité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elèves qui consomment : <p>Indicateurs :</p> <p>Souvent/ régulièrement/ occasionnellement</p> <p>La semaine/ le week-end/ les deux</p> <p>Seuls/ accompagnés / à l'occasion de fête</p> <p><u>Question autour du genre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Filles, garçons, les deux <p><u>Question par rapport au territoire extérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves peuvent-ils se procurer de l'alcool autour de l'établissement ? - Pensez-vous qu'ils peuvent consommer de l'alcool à la maison ? <p><u>Question autour de l'internat :</u></p> <p>Gestion de la consommation d'alcool à l'internat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous eu à faire à un élève alcoolisé à l'internat ? - Si oui, combien de fois dans votre carrière ? <p><u>Question concernant la prévention dans l'établissement ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Types de documents mis à disposition - Moments de sensibilisation 	<p><u>Question sur l'élève ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville d'habitation - Quartier - Age - Niveau de classe au lycée (2nd, 1^{ère}, TERM) - Filières (options) - Es-tu à l'internat ? <p><u>Question sur leur consommation ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Que peux-tu me dire sur tes consommations d'alcool ? ➔ Histoire de la consommation (se baser sur plusieurs indicateurs) <p>Indicateurs :</p> <p>Types d'alcool</p> <p>Fréquence</p> <p>Conditions (seul, à plusieurs)</p> <p>Pour quelle occasion</p> <p>Evolution</p> <p>Age de la 1^{ère} consommation</p> <p>Avec la famille, cachée à la famille</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les consommations dans la famille ? - Es-tu déjà venu dans l'établissement en ayant consommé de l'alcool juste avant ? - Si élève à l'internat : as-tu déjà consommé de l'alcool à l'internat ? - Connaissance des effets de l'alcool sur soi ? <p>➔ Après toutes ces questions : Bilan sur la pratique de consommation de l'élève</p> <p><u>Question sur la prévention au lycée ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Penses-tu que ton établissement met en place des projets concernant la consommation d'alcool ? <p>Lesquels ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souhaites-tu qu'il y ai plus de prévention de faite dans l'établissement ? <p>De quelle manière ?</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Avec quelles instances - Travail en réseau ? - Partenaires extérieurs ? - Les parents sont-ils inclus ? <p>Comment avez-vous géré une situation ou un élève se retrouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En possession d'alcool ? - En état d'ivresse ? <p>Quel est le rôle de l'école en matière de prévention à la consommation d'alcool ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle et posture du CPE et des autres acteurs de la communauté éducative <p><u>Question autour du lien avec les parents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pensez-vous que les élèves ont, en majorité, le droit de consommer de l'alcool à la maison ? - Travaillez-vous avec les parents d'élèves ? Avec un groupe de parents ? - Comment rassembler les parents sur cette prévention selon vous ? 	
--	--

Annexe 3 :

MODÈLE D’AFFICHE À APOSER DANS LES DÉBITS DE BOISSONS À CONSOMMER SUR PLACE



PROTECTION DES MINEURS ET RÉPRESSION DE L'IVRESSE PUBLIQUE

**IL EST INTERDIT DE VENDRE DE L'ALCOOL
À DES MINEURS DE MOINS DE 18 ANS.**

La personne qui délivre la boisson exige du client une preuve de sa majorité, notamment par la production d'une pièce d'identité.

Il est interdit d'offrir de l'alcool à titre gratuit à des mineurs dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics.

Il est interdit de recevoir dans les débits de boissons des mineurs de moins de seize ans qui ne sont pas accompagnés de l'un de leur parent ou d'un majeur responsable.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - ART. L. 3342-1, L. 3343-2, L. 3353-3

**IL EST INTERDIT DE PROPOSER DES BOISSONS
ALCOOLIQUES À PRIX RÉDUITS PENDANT UNE
PÉRIODE RESTREINTE ("HAPPY HOURS") SANS
PROPOSER ÉGALEMENT SUR LA MÊME PÉRIODE DES
BOISSONS SANS ALCOOL À PRIX RÉDUITS.**

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - ART. L. 3323-1, R. 3351-2

**IL EST INTERDIT AUX DEBITANTS DE BOISSONS
DE DONNER À BOIRE À DES PERSONNES
MANIFESTEMENT IVRES OU DE LES RECEVOIR DANS
LEURS ÉTABLISSEMENTS.**

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - ART. R. 3353-2

**IL EST INTERDIT DE SE TROUVER EN ÉTAT D'IVRESSE
MANIFESTE DANS LES LIEUX PUBLICS.**

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - ART. L. 3341-1, R. 3353-1

LE NON RESPECT DE CES INTERDICTIONS EST PASSIBLE DE POURSUITES JUDICIAIRES.

AOÛT 2016